

# CHSCT Départemental

15 mai 2020

## Déclaration FSU



Monsieur le Président,

La réouverture des écoles qui débute à partir de cette semaine a fait et continue de faire l'objet d'un travail considérable de la part des équipes sur le terrain. La mise en œuvre du cadre sanitaire, la réorganisation du travail dans toutes ses composantes se déroulent à marche forcée, dans des délais difficilement tenables, avec des moyens humains et matériels souvent insuffisants, et avec des lectures pour le moins diverses selon les territoires.

Pour la FSU, comme pour l'ensemble des organisations syndicales qui ont adopté un vœu dans ce sens lors du dernier CTM, la santé des élèves et des personnels est un impératif. L'ouverture des écoles, collèges, CIO, services doit être conditionnée à des garanties de sécurité indispensables.

Les protocoles nationaux que nous attendions sont arrivés dans les écoles 3 jours avant leur réouverture, et la rédaction consécutive des documents de reprise au niveau local exige un travail considérable pour les mettre en application de manière très concrète. Il ne s'agit pas uniquement de prévoir la capacité d'accueil d'élèves et d'espérer qu'ils ne franchissent jamais la distanciation sociale, chose complètement utopique quand on connaît la réalité du terrain.

De plus, une version actualisée du protocole sanitaire national est sortie suite au décret du 11 mai 2020 notamment sur l'obligation de porter un masque alors que des équipes se réunissaient le jour même pour préparer la reprise, sans masque fourni par l'employeur pour une grande partie et après que leur IEN leur a indiqué que le port du masque n'était pas obligatoire. Pour la FSU, « obligatoire » ou « recommandé », les masques auraient dû être là dès le 11 mai. On n'a pas fini d'entendre parler des masques puisque certaines équipes en ont peu, d'autres n'en ont pas encore et presque toutes ne savent pas quand ni comment arrivera la prochaine livraison et s'interrogent sur leur manipulation et la façon de les distribuer.

Par ailleurs, des circulaires et documents divers pleuvent notamment concernant les particularités de l'exercice de certains personnels, oubliés jusqu'alors, comme les AESH qui travaillent au contact direct des élèves.

La circulaire du 4 mai est venue compléter ces protocoles et apporter des outils aux personnels pour l'accueil des élèves et, notamment, du point de vue psychologique sur lequel nous avons alerté l'institution. Cependant, les personnels attendent toujours la formation et parfois l'information nécessaires pour travailler sur ces aspects psychologiques mais aussi sur les aspects sanitaires. Or, pour la FSU, la formation doit avoir lieu avant la réouverture et les équipes des écoles et les infirmières doivent pouvoir communiquer simplement pour la mise en œuvre de ces formations,

La circulaire précise également que les professeurs qui assurent un service complet en présentiel dans l'école ou l'établissement ne sont pas astreints à l'enseignement à distance. Nous vous demandons d'y veiller. Nous voyons également fleurir des organisations de toute sorte qui remettent parfois en cause l'exercice du temps partiel en cours ou qui transforment les compléments de service. Rien de tel ne doit être imposé aux agents.

Sur le plan pédagogique, les outils proposés ne doivent pas devenir des injonctions : les enseignants feront au mieux, en fonction des situations d'enseignement très diverses selon les écoles et établissements qui vont se mettre en place dans les semaines à venir. Nous retiendrons que cette reprise, contrairement aux assurances du Ministre de l'Éducation Nationale, restera le grand rendez-vous manqué avec les élèves décrocheurs.

Il y a également nécessité d'équilibrer des disciplines qui ne se réduisent pas aux « fondamentaux », n'en déplaise au Ministre, et certaines doivent faire l'objet d'indications particulières au niveau sanitaire afin que les personnels soient clairement alertés sur les risques inhérents notamment en EPS, en chant...

Nous vous demandons Monsieur le Directeur Académique,

- de veiller à ce que les masques pour le personnel et les masques pédiatriques soient conformes et en nombre suffisant dans toutes les écoles. Les livraisons doivent être anticipées et organisées à l'avance avec toutes les précautions sanitaires pour leur manipulation et distribution ;
- d'informer directement et rapidement les directeurs et directrices de la possibilité de formation pour les équipes et les modalités de contact avec les infirmières
- d'informer les directeurs et directrices qu'ils peuvent être déchargés complètement de leurs enseignements pour être complètement « *mobilisés sur la mise en place des modalités concrètes de la réouverture et la relation aux familles* » et de veiller à ce que cette décharge soit effective ;
- de veiller à ce que tous les conseils d'école aient été consultés.

- de détailler les modalités d'alerte à mettre en œuvre par les personnels en cas de nécessité

Concernant la reprise d'activité en EPLE, la FSU rappelle l'importance de la nécessaire protection de l'ensemble des personnels, administratif, social, de santé, des enseignants et CPE, AED et AESH... A cette fin, nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique :

- de veiller à ce qu'il n'y ait aucune réunion en présentiel imposée dans les EPLE, qu'il n'y ait également aucune reprise de personnels non indispensables (comme les AED...) avant la réouverture officielle de ces établissements afin d'éviter une propagation de l'épidémie, comme on a pu le constater il y a quelques jours dans un collège de la Vienne.
- de veiller au respect des missions des personnels notamment des plus précaires : il n'est pas acceptable que des AED soient appelés à pallier le manque d'agents
- de veiller à ce que les CHS puis les CA de chaque EPLE soient consultés sur les modalités d'application du protocole national avant la réouverture des établissements.
- de détailler, là encore, les modalités d'alerte à mettre en œuvre par les personnels en cas de nécessité

Ces jours-ci des questionnements et des difficultés sont en train de remonter des écoles et des collèges. Pour la FSU, si les conditions sanitaires n'étaient pas respectées, les écoles et établissements scolaires ne pourraient ouvrir tant que ces conditions sanitaires ne seraient pas toutes mises en œuvre. Si après réouverture, les personnels constatent que les conditions de réouverture et de reprise en présentiel leur font courir des risques pour leur santé ainsi que celles de leurs élèves, nous les accompagnerons pour qu'ils alertent et si besoin qu'ils exercent leur droit de retrait.